



Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux professionnels de la gestion du risque santé, des services techniques et de prestations, des mutuelles, des institutions de prévoyance, des sociétés d'assurance et de réassurance.

Pour obtenir quoi ?

Un passage en revue des décisions législatives de l'année en cours et année N-1 concernant le système de soins en général et les impacts sur les complémentaires en particulier.

Quels objectifs pédagogiques ?

Appréhender et **analyser** les évolutions législatives du domaine.

Anticiper les actions à mener, selon le point d'actualité.

Partager avec son entourage professionnel toute problématique réglementaire sur le secteur des frais médicaux.

Quelles méthodes mobilisées ?

Exposé théorique résumant les divers événements d'actualités, extraits d'articles et tableaux, enrichis par des échanges entre participants.

Quels sont les prérequis ?

Formation "**Découvrir et comprendre l'assurance santé**" ou connaissances équivalentes.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Tous éléments liés à l'actualité du moment, en année n et n-1, avec notamment :

- L'évolution des chiffres dans le domaine de la santé ; dépenses des AMC, LFSS, mesures de gestion et d'économies envisagées sur l'exercice, évolutions du marché des organismes complémentaires, la stratégie de transformation du système de santé
- Les modifications portant sur le système de soins et l'Assurance Maladie : nomenclatures, médicaments, honoraires médicaux, hôpitaux...
- Les mesures impactant les organismes complémentaires : lisibilité des garanties, résiliation anticipée, C2S, actualité des fédérations, point sur le 100% santé et le contrat responsable, etc...

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX-VALLIER,

Expert en Protection sociale, rémunérations et assurance depuis 1995, tout d'abord chez un assureur, puis en tant qu'Avocat, aujourd'hui chez Barthélémy Avocats, elle conseille et accompagne employeurs, branches professionnelles et acteurs de la protection sociale complémentaire dans ces domaines



La formation en pratique...

Quand et où ?

12 septembre 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.